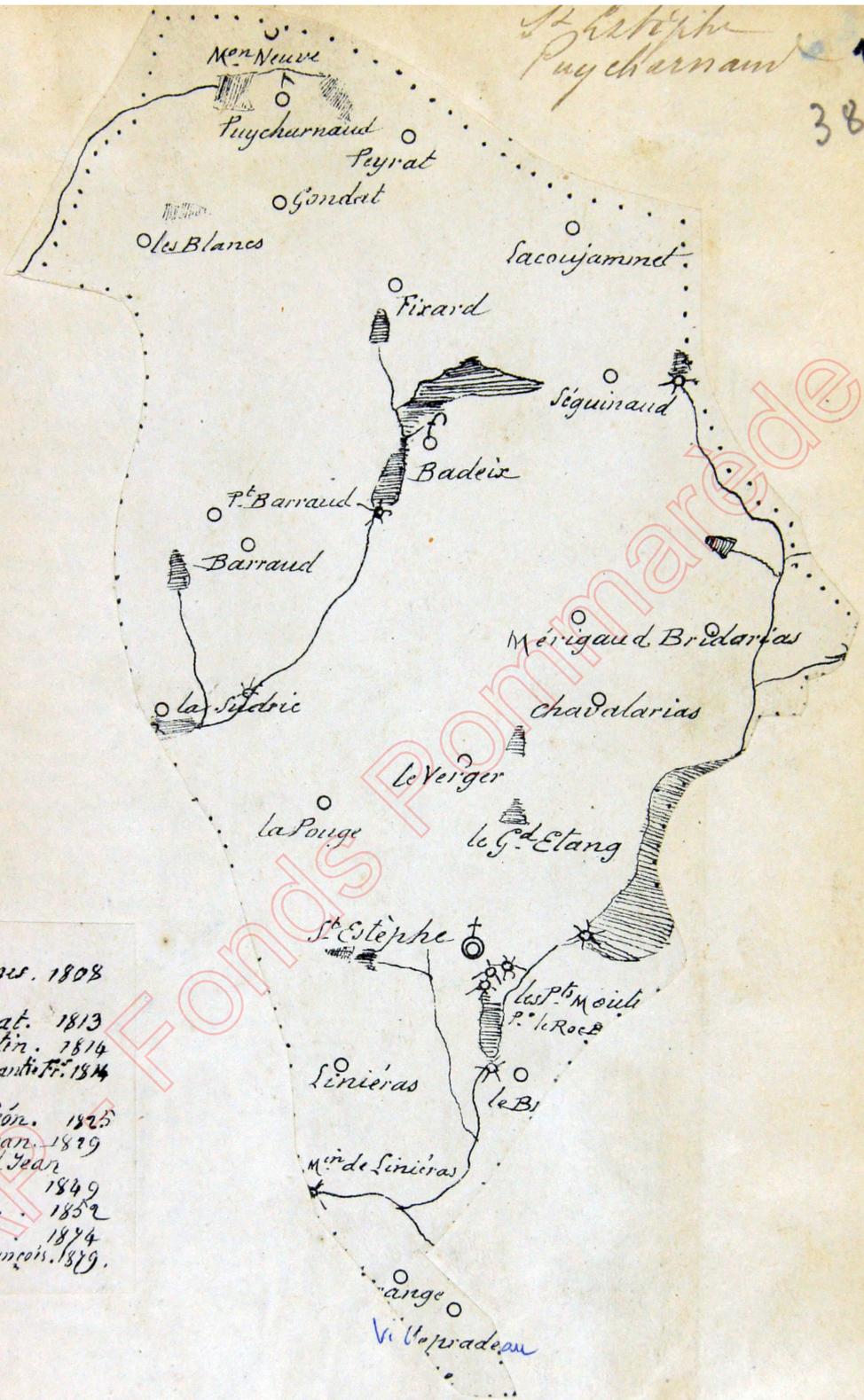


Chanoine Brugière

# St Estèphe



Société Historique et Archéologique du Périgord  
Fonds Pommarède



St Etienne  
Ribot Georges. 1808  
Souquet  
Axa Maxerat. 1813  
Vallade Justin. 1814  
Amblard Sadurand Fr. 1814  
Verneuil  
Ribeyrol Séon. 1825  
Parachon Jean. 1829  
Parachand Jean  
Ribeyrol. 1849  
Chambon. 1852  
Parachon. 1874  
Marcheix François. 1879.

6. le bourg. 68 h	h. les Forêts. 2 1/2 NO. 24.	M. de la Sudrie. 2 1/2 NO.
Bridarrias. 3NE	65h. la Forge. 1 1/2 NE	M. de ligniéras. 250. 6
Badeix. 3N	la Franche. 3NE	6. P. Moulins. 1/2 NE. 18.
Barraud. 3NO	46. Gondat. 5 1/2 NO.	15. le Peyrat. 6NO. 10
P. Barraud. 3 1/4 NO	55 la Grange. 2 1/2 NE	7 la Pougé. 1NO. 87
les Blancs. 5NO.	ligniéras. 70	80 S. Puycharnaud. 6NO. 79
Chadalarrias. 7NE.	53 Maison Neuve. 5 1/4 NE.	P. Roc Branlant. 1/2 NE.
la Coujammes. 5N.	47. Mérigaud. 2N	42. Séguinaud. 4N. 54
G. Etang. 1 1/2 NE	10 Communaux de Mérigaud	la Sudrie. 3 1/2 NO. 72
Fixard. 4 1/2 NO.	77 Moulin Fonde. 3 1/2 NE.	6 Villepradeau. 2 1/2 NE. 8

Saint-Estèphe. 1148 habitants, 52 au bourg;  
400 communicants (150 h).  
En 1680 Sedoux, évêque de Simoges (sic) con-  
tente 177 feux ainsi repartis:

le bourg . . . 10  
le M<sup>o</sup> du Grand Etang. 1 Sauterie . . . 2. Le Moulin Fondu. 1  
la Papeterie. 2 Barreuil . . . 4. Badoix . . . 8  
les Petits Moulins. 3 Les Blancs . . . 12. le M<sup>o</sup> de Badoix. 1  
le Brieu det. 16 Gondat . . . 3. le Verger . . . 9  
La grange . . . 1 La Maison neuve 4. Mérigaud . . . 5  
Villépréleau. 1 Peyrat . . . 1. Brièleries . . . 10  
le M<sup>o</sup> de Sinteras 1 Sarcoux Jaminet. 9. le M<sup>o</sup> de la Branche. 12  
Sinteras . . . 13. Ferrard . . . 13. Chévaleries. 12  
La pouge . . . 18. Ferrand . . . 17. Total. 177.

Du temps de l'Abbé Nadaud (1775) il y avait à  
S<sup>t</sup> Estèphe 680 communicants,  
2178 jectares; 210<sup>m</sup> 287<sup>m</sup> altitude. A 11 Kil. de  
Nontron; à 59 K. de Périgueux.

Revenus (Commune en 1884) 42,18 x 40

Revenus (Fabrique en 1831) 158\* (ch. 109\*)

Sol: Granite. - Dans cette commune quelques  
petits cotéaux et des rochers en grison. Elle  
est arrosée par une assez grande quantité de  
petits ruisseaux qui proviennent des étangs  
et de fontaines. Ruisseau du Gat Périer, du  
Grand Etang et de la Forge, qui se joignent  
au Pont de Savaud et se jettent dans la  
commune du Pourdoix; celui de l'étang de  
Badoix et du moulin du même nom qui  
se rencontrent dans l'étang de la Suetrie. L'E-  
tang Neuf et celui des Demoiselles qui se  
renouvellent également; et beaucoup de petits  
étangs et de serves qui arrosent les prai-  
ries de la commune. Le Grand Etang est le  
plus considérable. Il embrasse une superfi-  
cie de plus de 30 hectares et est très profond.  
On le pêche tous les deux ans en alternant  
avec l'étang de la Forge. Pour cela on fait  
écouler l'eau qui est ensuite renouvelée en  
quelques jours. On prend environ 60 quin-  
taux de poissons, il y a des carpes qui pé-  
sent jusqu'à 24 livres. Signalons encore les  
étangs de Grouhier, Champmier et Balleran.  
Le sol est extrêmement médiocre mêlé de sa-  
ble blanc; il lui faut beaucoup de fumier  
qu'il a dévoré en six mois. Toutes les fois  
qu'on ensemence il faut fumer abondam-  
ment sans quoi la récolte sera médiocre.

Il n'y a pas de carrières si ce n'est une  
grande quantité de gros rochers en gri-  
sou qu'on fend avec des coins de fer pour  
en bâtir des maisons. Cette pierre est fa-  
cile à travailler et le travail peut être  
beau et délicat. Quoique le pays soit aqua-  
tique l'air est très sain. Il n'y a de maison  
importante que celle de Puyeharnaud, tout

le reste de la population est agricole. Ce pays produit beaucoup de châtaignes. - Magnifique maronnier sauvage devant la porte de l'église). Commerce de bestiaux avec Nontron et Piégut; communications aujourd'hui assez faciles. Esprit religieux laisse beaucoup à désirer dans cette paroisse qui n'est cependant pas hostile. Etymologie. Le mot Estéphe est le terme latin signifiant Étienne. C'est à tort que le martyrologe gallican en fait le nom d'un saint différent de St Étienne diacre premier martyr en ces termes: « Estef ou Estéphe patron de deux villages de son nom en Guyenne et en Périgord. » Quant au suffixe « de la Droux » nous pensons que ce n'est point un mot grec ou celtique signifiant « chêne » mais qu'il des lépreux qu'on appelait « la droux » ou quelque léproserie qu'on désigne sous le nom, si connu de la droux. On lit en divers titres au sujet de cette paroisse: « Ecclesia St. Stephani de Sedroux » 1252; idem 1271; « parochia s. Stephani de Sedroux » 1484; « paroisse de St Étienne de la Droux » 1548; « paroisse de St Étienne de la Droux » 1484, 1504; 1665, 1710 etc. etc. « St Étienne de la Droux » 1680; « St Estéphe » XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Il y avait à « Estuardeau, autrement la Sidrie, une préceptorie en 1480, commanderie en 1561, ordre de Jérusalem » (Nadaud). Elle est aujourd'hui convertie en exploitations rurales. - Titulaire et Patron: St Étienne (Invention) 23 août. (Nadaud; statist. de l'Évêché). Voy. plus haut pour St Étienne les citations. On célèbre à St Estéphe la frairie le 3 mai jour de St Jean-Baptiste, ancien titulaire de l'Abbaye de Badiex, pour éviter la concurrence des paroisses voisines qui la célèbrent le jour de l'Invention de St Étienne. L'évêque de Limoges nommait à cette paroisse en 1572. L'église de St Estéphe est de trois époques distinctes quise remarquent dans les trois nefs qui la composent. La première à gauche voûtée en berceau avec ses fenêtres étroites et romanes est du XIII<sup>e</sup> siècle. Celle du milieu du XIV<sup>e</sup> et celle de droite du XV<sup>e</sup> siècle. La première nef fut prolongée en 1732. On y fit un chevet où l'on remarque à la clef de voûte les armes de la famille de la Ramière qui sont: « d'azur au sautoir d'or, cantonné de 3 étoiles d'argent. » Jean de la Ramière les fit sculpter après s'être rendu adjudicataire, en 1733, de la chapelle construite par M. Reys alors curé.

le 20 juillet 1733... ont esté présent messire Jean de La Ramière, chevalier seigneur de Peucharneau, Saseaux, les Roches et autres lieux, demeurant au Chasteau de Peucharneau... et messire Joseph-Armand Rey, prestre, docteur en théologie, curé de Saint-Etienne-le-Droux... et Jean Sallat, clerc en qualité de seindie fabri-cien... a esté dit de la part dudit s<sup>r</sup> Rey et du dit Sallat qu'ayant de nouveau fait construire une chapelle avec un autel dedans qui sera dédié à saint Jean Baptiste et un caveau au dessous, dans l'église de saint Estienne... ayant public... lesquels paroissiens voudroient l'attribuer ladite chapelle avec droit de ban et de tombeau dans ledit caveau n'ayant trouvé personne de si haut devant et empereur que le dit seigneur de La Ramière qui a offert le revenu et jouissance d'une pièce de terre par lui acquise au prix de deux cens livres... ils ont... délivré ladite chapelle et caveau au dit sieur de La Ramière pour par luy et ses successeurs jouir d'icelle avec droit de ban et de tombeau à l'avenir dans la condition qu'outre la dite jouissance il seragge et les scem d'entretenir le vitrail et ledit autel de napes... convenu qu'en considération des présentes le seigneur de La Ramière fera transporter le ban du seigneur de Peucharneaud, son frere, qui est dans la dite esglise dans ladite chapelle, avec consentement que le tombeau ou estoit placé le dit ban reste à la fabrique, pourveu qu'il n'y soit enterre ny inhumé personne qu'après s'espace de cent ans tout au moins... » Signé Gay notaire... (Voy. Bull. arch. t. XIV. p. 322) — La nef centrale de l'église a ses voûtes ogivales et sur les clefs figure une croix de Malte. La troisième nef... à droite aussi voûtée en ogives a sur ses clefs de ses voûtes les armes de la famille de Colonges et de Pompadour et d'axur à 3 tours d'argent. 10 croisées les unes à plein cintres, les autres gothiques surmontées de trifles. La porte qui ouvre dans la nef centrale est ornée de 6 esornettes qui correspondent à des cintres gothiques, deux statuettes soutiennent les tores du fronton où l'on voit un personnage assis. (sacristie côté évangile.) Clocher roman sur le chœur. — Sacristie — 3 autels: le maître autel à s<sup>t</sup> Etienne; l'autel de la Vierge du côté de l'épître et l'autel de s<sup>t</sup> Jean du côté de l'évangile. Grand et intéressant tableau représentant l'invention du corps de s<sup>t</sup> Etienne. On y voit représenté le prestre Lucien creusant la terre d'après lavis de Gamaliel qui lui était apparu 3 fois, et y découvrent le corps du

saint diacre martyr en présence de Jean, patri-  
arche de Jérusalem et de nombreux f<sup>ils</sup> de les  
heureux témoins de ce prodige.

Statues. En face de la chaire beau Christ en  
bois sculpté avec les emblèmes de la passion, un  
ange recueille le précieux sang.

Au-dessus du maître-autel grande statue poly-  
chromée du Sacré-Cœur de Jésus.

Au retable du maître-autel: le martyr de St  
Etienne; St Georges le chevalier terrassant le  
dragon infernal; statuettes de la Vierge et de  
St Roch.

Au retable de la Vierge: Marie  
écrasant le serpent, une Assomption; une  
grande statue représentant le Couronnement de  
la Vierge.

A l'autel de St Jean une belle statue  
du Précurseur en terre cuite polychromée.

Belle chaire avec panneaux sculptés: les 4  
évangélistes etc. Ses autels et les sculptures  
en bois sont l'œuvre de M<sup>r</sup> Reys curé, de son  
père et de son frère. (voir aux curés)

Dans la sacristie: une croix en fer blanc portant  
un petit Christ en cuivre ciselé qui est bien.

Un radius, ossement d'un  
martyr japonais ou chinois. Sur la boîte qui  
le renferme on lit « 1730 » pas d'authentique.  
Cloche de Noo.

(Arch. de la Pord. B. 534. 1752. 1769.) Plainte de Jean  
Charles de Lavie, chevalier, baron de Nontron,  
seigneur de Bourdeix, St Etienne-le-Droux et  
autres places, président honoraire au parle-  
ment de Bordeaux contre les personnes qui se  
sont permis d'effacer son nom et ses armes  
de dessus la grande cloche de St Etienne  
le-Droux dont il est parain.

(Arch. ibid. B. 939. 1757. 1762.) Monsieur Pierre  
Laforest curé est condamné à rétablir sur  
la cloche de St Etienne-le-Droux les noms et  
qualités du seigneur président de Lavie etc.

215. (St-Etienne, suite.) Cimetière à 300 mètres.  
 Presbytère à 100 mètres. 8 pièces avec dépendan-  
 ces. Jardin de 5 ares et pré de 5 ares.  
 Ecoles. 8 mendiants. 6 enfants assistés. 4 ca-  
 barets. — M. le Marquis de Malet donne des  
 bons de pain aux malheureux.  
 Confréries du S. sacrement et du Rosaire.  
 Sép. En 1252 Guillaume de Magnac légua à  
 l'église un septennaire et un trentenaire (sans  
 doute des messes pendant sept jours et pen-  
 dant trente jours) : « ecclesie sancti Ste-  
 phani decem sedros septennarium et tricen-  
 narium et duo decem denarios redualis »  
 (12 deniers de rente.) — « 15 des calendes d'  
 octobre 1271. Thier de Magnac fit le legs sui-  
 vant : « Ecclesie sancti Stephani de sedros  
 lego septennium galgium et annualem mium  
 et volo quod illa lampa quam ego teneo  
 ibi perpetuetur et ardeat in divinis offi-  
 ciis de die et per totam noctem. »  
 Le 30 septembre 1352 autre Thier de Magnac  
 légua : « Presbitero ecclesie sancti Stephani  
 decem sedros tres solidos semel » et à l'occa-  
 sion de ses funérailles : « diuina libra ce-  
 re et sex denarios pro oblatione semel »  
 et pour un anniversaire perpétuel de la fé-  
 te de St Nicolas : « sexaginta solidos semel »  
 — fondation d'un service par Louis Feyrat  
 de puis 1678 — En 1840 fondation par M.  
 Deschamps d'un service pour la famille  
 de La Ramière.

Curés de St-Etienne :

Adhinar de Marcellh. 1392.  
 Jean Giry. 1572.  
 Pierre Maury. 1575.  
 Pierre Barreau. 1690.  
 Leonard Barbexanges. 1652.  
 Jean de Mallevergne. 1670. 84.  
 J. Giraud. 1685.  
 Jean Datat. 1687. 96.  
 de Sérang. 1668. 1728.  
 François Dubreuil. 1713.  
 Antoine Leonard. 1722.  
 Joseph Armand Reys. 1722. 41.

Jean Ducros 1743. 54.  
 P<sup>re</sup> Nicolas de Saporit. 1744. 85.  
 Sapouraille vie. 1784.  
 Chamblès. 1788. 91.  
 Taurien. 1792.  
 Sarscurus. A. 1803.  
 Sapeyronnie. 1809. 34.  
 Laurique. 1835. 37.  
 Deschamps. 1838. 42.  
 Fabre. 1842. 73.  
 Blanc. 1878.  
 Fayolle. 1880.  
 Seycher. 1883. ?, 1888.

Pendant la Révolution Bayle intrus.

Le premier curé légitime après la Révolution fut  
 M. Samaque dont le nom ne paraît cependant  
 pas sur les registres. — Il fut remplacé en 1809  
 par M. Sapeyronnie confesseur de la foi. M. Ca-  
 peyronnie, né à la Paquette commune d'Eyvirat  
 était curé de Boutonneix au commencement de  
 la Révolution. Ayant refusé le serment, il resta  
 quelque temps caché dans une de ses propriétés.  
 Il s'était organisé une cachette dans un  
 cheminée où il se réfugiait dans le danger,

mais il fut dénoncé, pris et conduit en prison à Périgueux. Un de ses parents trouva le moyen de le faire évader la veille du jour qu'il devait être exécuté. Il partit alors pour l'exil et pendant son voyage sur mer il eut beaucoup à souffrir. Avant la fin de la Révolution il resta du nouveau et fut recueilli par Mme Veuve Triquerène (à St Michel près Brantôme) qui le cacha pendant 3 ans au péril de sa vie. Il a légué 1000 fr. à l'hôpital de Nontron en faveur des pauvres de la paroisse de St Estép...  
M<sup>r</sup> Sapoyronnie avait un frère prêtre aussi confesseur de la foi. Il était curé de St Sauvd à l'époque de la Révolution. Ayant refusé le serment, il s'exila en Espagne. Après la Révolution il revint à Saint-Sauvd où il mourut importunt les regrets unanimes.

M<sup>r</sup> Chamblés, natif du diocèse de Limoges prêtre très respectable, refusa le serment et s'exila en Espagne. Il fut remplacé à St Estèphe par un intris nommé Bayle qui y exerça son triste ministère pendant plusieurs années. Il fut volé et ignominieusement chargé au rapport des anciens de l'endroit.

Reys, curé. Voici les documents que nous avons le plaisir de rapporter concernant ce bien-facteur. (Bull. arch. t. XIV. p. 323)

« Le 3 août 1733... au bourg de Saint-Etienne-le-Droux, en Périgord, et devant la porte de l'église paroissiale, issue de grande bresse... se sont présentés Jean de Verneuil, S<sup>r</sup> de Boisferrand, S<sup>r</sup> Jean de Verneuil, S<sup>r</sup> de La Coste... lesquels nous ont remonsté que messire Joseph-Armand Reys, curé... a fait à ses propres frais et despens plusieurs restaurations à l'église, soit par rapport au grand autel qu'il a fait dorer et autres réparations visibles, soit par rapport à l'autel de Notre-Dame, ou il a fait faire un retable et icelluy fait dorer, soit encore par rapport à la chapelle de Saint-Jean, qu'il a fait construire, fait un grand autel avec un retable doré et plusieurs autres réparations qu'il a fait à la dite église, par la blanchissure et peinture, voulant luy marquer sa reconnaissance... Unanimement et d'une commune voix ils déclarent consentir que le chemin qui passe au-devant de la maison presbytérielle soit fermé par le dit S<sup>r</sup> Reys, qu'il en fasse jouisse et dispose à l'avenir à son plaisir et volonté pour se faire fermer en cour si bon luy semble ou autrement... Signé: De-lavallade, notaire royal. »

Note écrite de la main de M. Reys, curé de  
St Etienne, dans un registre de 1735.  
« Le détail que je vais fournir ici et que  
je fais dans le cours d'une longue maladie  
qui ne laissera pas peut-être le temps de  
l'achever. Je proteste que ce n'est par aucune  
présomption d'avoir plus travaillé que les  
autres, et de vouloir rendre notre mémoire dis-  
tinguée, au contraire je ne mérite point de  
venir après aucun de mes prédécesseurs  
surtout de M. Darat et de Séraing qui étaient  
des saints prêtres. Tout mon dessein est que  
si celui que le Seigneur désignera pour ve-  
nir réparer nos fautes après nous trouve  
quelque commodité ou agrément tant  
dans l'église que dans le presbytère, et  
veuille quelquefois se souvenir de  
nous à l'autel, également que de l'âme  
de mon pauvre père qui a travaillé six  
ans devant l'église, et sans lequel le re-  
venu de tout le bénéfice aurait à peine  
suffi pour tant de travail, et enfin sans  
oublier mon frère, le curé de Blanzat, qui  
y a également concouru jusqu'à même la  
soustraction de son nécessaire. Un autre  
objet que je me propose dans ce détail est  
que nos successeurs voyant toute la dépense  
que ces réparations ont coûté, ils daignent  
au moins tenir la main qu'elles ne déperis-  
sent pas faute de soin. Il serait impossi-  
ble de rapporter l'aliénation que nous a-  
vons trouvée pour l'embellissement de cette  
église et même les malédictions dont on nous  
a chargés, qui excepté quelques voyages où  
les bouviers ont été nourris jusqu'à être gor-  
gés de vin et de ce qu'on pourrait avoir d'ail-  
leurs, n'ont rien coûté à personne. »  
- « Le 28 mai 1738, a été inhumé dans l'égli-  
se, au pied de l'autel de Notre-Dame, Jac-  
ques Reys, maître sculpteur et dorureur, natif  
de St Junien, décédé au présent bourg,  
bienfaiteur de cette église par tous les ou-  
vrages qu'il y a laissés et qui lui ont coûté  
un travail non interrompu de sept années  
entières... Signé: Duvertiac, curé de Plaviers Arti-  
gur, curé de Teijac. »  
- « Le 31 juillet 1741... est décédé Joseph-  
Armand Reys (natif de St Junien)... il étoit  
disposé à la mort par une admirable patience à souf-  
frir toutes les incommodités d'une maladie de  
quatre ans, par quantité d'aumônes et au-  
tres bonnes œuvres et par la réception des sa-  
craments... Les embellissements qu'il a faits  
dans son église et dans son presbytère rendront  
sa mémoire et son mérite respectables. Il a été  
inhumé dans le chœur de l'église. »

Les principaux revenus de la cure, en sus du  
casuel, du logement et des produits d'un jar-  
din, d'un pré et d'un bois consistaient  
dans une part des dîmes. Citons quelques  
actes qui s'y rapportent:

Le jour d'Auy quatriesme du mois de decem-  
bre mil sept cents et un avant midy au  
bourg de S<sup>t</sup> Estienne Sedroux en Peyrigort,  
diocèse de Limoges en place publique d'ice-  
luy, jour de dimanche, issue de la grande  
messe moy nore royal soubs signe et presents  
les témoins bas nommés a esté présent en  
personne Me Jean Daxat prestre cure de la  
presente paroisse demeurant dans sa maison  
presbitérale du present bourg Sequel adres-  
sant ses paroles a messire Jean de Sa Ramiere  
chevalier seigr de la Maison Neuve Peucharnaud  
et autres places demeurant en son chasteau  
de la Maison Neuve presente paroisse, Charles  
de la Serre S<sup>r</sup> du Vergèr demeurant au pré-  
sent bourg, Jean de Vermeuil S<sup>r</sup> de Boisfei-  
rant demeurant au village du Vergèr, Jean  
Guay marchand demeurant au village de Cha-  
vallerias, Martial Cicay clerc, demeurant  
au village de Sequinaid, Pierre Sallat aussy  
marchand, demeurant au village des Blancs,  
Mellias Callandreau maître mareschal demeu-  
rant au lieu de la Maison Neuve le tout pré-  
sente paroisse et plusieurs autres habitants  
du dit present bourg et paroisse issy pré-  
sents, leur a dit et énoncé qu'on devoit  
imposer sur ladite cure de saint Estienne  
Sedroux des deniers ordinaires, extraordi-  
naires subventions et autres charges pour la  
presente année mil sept cents et un la  
somme de sept vingt six livres sept sols  
neuf deniers et que l'an prochain ladite  
cure estant taxée sur le pied de la presente  
les charges monteroient a plus de deux  
cents livres, ce quy absorberoit easy l'entier  
revenu de ladite cure et osteroit le moyen  
audit S<sup>r</sup> Cure de pouvoir subsister et servir  
ladite cure dans laquelle il y a plus de six-  
cents communicants pour a quoy remédier et  
faire en sorte que ladite cure ne soit taxée qu'  
a une taxe raisonnable et proportionnée a  
son revenu. Sedit S<sup>r</sup> Cure a somme comme  
somme par ses presentes lesdits habitants  
sus nommés et autres issy presents de déclai-  
rer tout presentement et au vray le mon-  
tant du revenu de ladite cure de S<sup>t</sup> Estienne  
Sedroux et la faculté du territoire d'icelle  
affin d'en informer au juxta les messieurs  
tenants la chambre ecclesiastique du diocèse

de Simoges affin qu'il leur plaise de modérer  
et régler une taxe sy excessive et exorbitante  
lesquels susdits habitants susnommés et au-  
tres soubs signés après avoir conféré ensam-  
ble sur ladite remontrance dudit Sr Curé  
nous ont dit et déclaré unanimement et  
d'une commune voix moyennant serment  
comme estant bien sur du fait que la dite  
présente cure de St Etienne Lecloux est dans  
un pays fort couvert sec aride, et fort sa-  
blonné, et qu'il ne s'y recueille point de vin  
ny de froment que soeulement du seigle du  
blé noir et des chataignes, lesquelles chataignes  
on ne disme point et qu'on disme soeulement  
le seigle et le blé noir à vingt un et que le sei-  
gneur marquis de Pampadour perçoit et jouit  
d'un quart de ses dites dimes et ledit Sr  
Curé les autres trois quarts et qu'en core le Sr  
Prieur de Badoix est part prenant dans  
les dites de trois villages de ladite paroisse  
qui sont les villages de Fissard Gondat et les  
Blancs, et la Maison Neuve entièrement de  
celui de Badoix et qu'on disme aussi la laine  
des brebis de ladite paroisse sur le mesme  
pied du vingt un et que le dit sieur Curé ne  
possède point d'autres domaines des parois-  
ses de ladite cure que sa maison son jardin  
et un petit pré et qu'en core on disme le chan-  
pvre qui se recueille dans ladite présente  
paroisse sur le mesme pied de vingt un, les-  
quels trois quarts de disme de seigle de cette  
présente paroisse monte et revient une année  
portant l'autre à six soixante dix ou soi-  
xante quinze septiers de blé seigle Le sep-  
tier composé de quatre boisseaux mesure  
de Nontron qui se vend communément trois  
livres le septier et que l'entière disme du blé  
noir que ledit Sr Curé perçoit et jouit monte  
et revient à six ou sept septiers mesme me-  
sure qui se vend ordinairement trente sols  
le septier et que ladite disme de laine monte  
et revient aussi une année portant l'autre  
à quarante cinq livres de champvre broyé qui  
se vend aussi communément dans ce pays trois  
sols la livre et que la maison presbiteriale où  
ledit sieur Curé est logé avec son jardin et  
son pré peult porter annuellement de reve-  
nu la somme de vingt cinq livres ce que les-  
dits habitants nous ont certifié moyennant  
serment contenant vérité et requérant encore  
ledit Sr Curé pour justifier encore sincère-  
ment du montant de la disme du seigle qui  
se recueille annuellement dans ladite présen-  
te paroisse et que ledit seigneur marquis de  
Pampadour est part prenant du quart d'icelle,

cest présente' Louis Boussarie sr Dumas demeu-  
rant au bourg d'Estuars audit Périgort le-  
quel nous a déclaré aussy moyenant son  
serment qu'il a esté sous fermier du quart  
de ladite dixme du seigle d'icelle présente pa-  
reisse appartenant audit seigneur marquis de  
Pampadour les années mil six cents trente  
neuf sept cents et année courante mil sept  
cents et un et que laditte année 1699 il a  
massé pour son quart de dixmes deux sept  
septiers, laditte année dernière 1700 trente  
sept et que laditte année courante 1701 il  
a souuellement amassé vingt quatre septiers,  
laquelle présente déclaration il certifie à tous  
qu'il appartient moyenant son serment con-  
tenir vérité et au surplus ledit sr Cure nous  
a aussy déclaré moyenant serment le casuel  
de son eglise ce monte une année portant  
l'autre la somme de soixante livres que lesdits  
habitants ont déclaré croire contenir vérité  
veu la misere du temps, de quoy et de tout  
ledit sr cure ma requis acte ce qui luy a  
esté concédé pour luy servir que de droits  
sous le sel royal en présences de Jean Chas-  
laud sr de Beauchesne et d'Estienne Giry sr  
de La Tour demeurant au bourg de plusieurs  
euz qui ont signés avec lesdits habitans et  
ledit sr cure et Dumas sous fermier d'un  
quart de la dixme du seigle. — Ainsi signé  
en l'original des présentes J. Daxat Cure  
de St. Estienne Ledroux, Jean de la Ramière,  
P. Boussarie, Jean Baillet, Caserre Boisfer-  
and de Verneuil, P. Sallat, M. Guay, J. Guay,  
J. Guay, Callandreau, P. Bourcin, E. Giry,  
J. Beauchesne prieur et Giry notaire royal.  
Dument contrôlé et sellé à Bussiere le 13. 2. bre  
1701 par Vaugerat. Receu 20 s. »

Le 6 décembre 1708... messire Jean Daxat  
Cure... auroit déclaré qu'ayant plu au Roy  
par ces déclarations de janvier 1686 et de juin  
1690, ordonner que les Cures auroient 300<sup>rs</sup> de  
pension et 150<sup>rs</sup> pour un vicaire lorsque le nom-  
bre des communicants le requiert, les dictes so-  
mmes à prendre sur les dixmes... le déclarant  
ajouté que sa part de dixmes estant insuffi-  
sante, il s'adresse au dict prieur comme  
étant l'un des plus forts d'icelle... (Con-  
testations avec le prieur de Badoix)...

Le 11 décembre 1708... le sieur Delavallade  
expert du cure, a déclaré que celui-ci recolt  
annuellement et en moyenne soixante sestiers  
de seigle mesure de Nontron, vallant ordinai-  
rement trois livres le sestier; un sestier baillarge  
trois livres, six boisseaux d'avoine à huit sols  
le boisseau, blé noir, douze sestiers à trente sols

le sestier; la laine, cinquante livres à dix sols la livre, trente livres de fil à quinze sols la livre, une rente foncière valant vingt livres, de quel il faut déduire pour faire battre es granges et conduire au grenier trente-cinq livres, ce qui réduit la part du cure à 225<sup>78.2</sup>)  
— Adhémar de Marsiclh, cure de Saint-Etienne-le-Droux. Fragment d'un sceau ogival appendu à un parchemin contenant une transaction entre Adhémar de Marsiclh et Iler de Magnac datée de Simoges 6 desides d'août (8 août) 1322.

Légende (C... Adm. mar... i... n) — Dessin: sous une double niche ogivale, à droite un personnage nu, à gauche un autre plus petit. Au-dessous un buste dont on ne voit que la tête. (Archiv. des Basses-Pyrénées n° 1322). (Voy. sigillographie du Périgord par M. Ph. de Baudouin p. 232) — Prieuré de Badoix. Le prieuré de Badoix fut construit dans un étroit vallon et proche d'un étang à une époque fort ancienne. Ses bâtiments annoncent le XII<sup>e</sup> siècle. Les ouvertures sont à plein cintre et les voûtes alternativement rondes et ogivales de la salle capitulaire viennent reposer au milieu sur des colonnes monolithes de granit. (Voy. le dessin de la salle capitulaire dans l'abbécédair de M<sup>r</sup> de Caumont, architect. civile etc. p. 58). D'autres constructions annexées au nord des premières portent la date de 1690. Le tout fut vendu nationalement en 1791 et converti en métairie à laquelle l'ancienne église sert de grange. Voy. l'inventaire des biens du prieuré aux Archiv. de la Dord. R 367 n° 3 vers 1791) — Prieurs: Dom Gaspard Thirac.

Dom Gibou. (voy. sa mort tragique) 1753

Paul René de Bannezon 1708

Dom Reytaud, prieur claustral 1766

Gaspard Mathieu de Lagorce, prieur claustral et seigneur de Badoix 1767 1791.

(Archiv. de la Dord. B 496. 1753) Les nommes Saprade, domestique du prieur de Badoix, Ricping, valet de feu le prieur de Badoix et Seclercie, domestique à l'abbaye de Peyrouse et sous-Barie, sieur des Barrières, maître-chirurgien, accusés de meurtre et assassinat commis dans la maison conventuelle de Peyrouse sur la personne de Dom Gibou, prêtre religieux de l'ordre de Grammont, prieur de Badoix. Dans la procédure figurent les rapports des médecins de Périgueux, de Simoges, de deux médecins de Paris, de trois médecins de Montpellier, de cinq médecins de Tours, et de quatre médecins d'Angers établissant qu'un homme frappé de neuf coups de couteaux ne peut pas s'être suicidé, comme on voulait le faire croire).

L'Abbé Nadaud dit de Badoix:  
« Badoix, jadis Bordoix, de Bosco Tujuna,  
celle ou prieure. Patron St Jean Porte-Satine,  
une des prieures de Ravault, ordre de Grand-  
mont, diocèse d'Angoulême. L'abbé de  
Grandmont y faisoit les nominations... »  
- Seigneurie. La paroisse de St-Etienne faisoit  
anciennement partie de la châtellenie de  
Nontron et avait pour seigneur suzerain le  
vicomte de Limoges, qui l'an 1421 en fit dona-  
tion à Thibaut de La Goublaye, dont la fille  
Yabeau la porta en dot, avant 1454, à  
Antoine Hélié de Colonges. Charles Hélié de  
Collonges ayant en 1610 donné tous ses biens  
à sa mère Charlotte de Fumel, celle-ci en  
1629 ayant épousé Jean Hélié de Pampa-  
dour lui transmit avec la seigneurie de St-  
Etienne la paroisse de St-Etienne-le-Droux la-  
quelle fut vendue le 2 avril 1735 par Fran-  
coise Hélié de Pampadour à Jean-Armand  
Dulaud, Comte d'Allemans. Gabriel-Louis com-  
te de La Ramière qui l'acheta le 19 mars 1769  
est qualifié de seigneur de St-Etienne-le-Droux  
dans un acte du 19 décembre 1787.  
Parmi les arrière-fiefs, signalons:  
1. le Breudet. Château fort sur motte dont  
il reste des fondations. Ce château dut être  
construit par la famille de Magnac. Ce  
fief passa successivement de la famille de  
Magnac aux familles suivantes: Guy Pault  
beau-frère d'Yllier de Magnac. 1367.  
Charles de Blois vicomte de Limoges,  
La Goublaye 1421 (conjonc réserve);  
Dauphin Pastoureaux, 12 octobre 1487.  
Antoine Vigier, 21 août 1578.  
Pierre Eymery au profit d'Annet de Fontai-  
nes, épouse de La Maisonneuve, 26 août 1578.  
Pierre de Cédère, 14 juillet 1607.  
Jean Hélié de Pampadour, 23 février 1635.  
Famille Dulaud; famille de La Ramière.  
La Maisonneuve ou Foucharneau. Ancien châ-  
teau, construit au sommet d'une petite colline,  
flanqué de deux grosses tours rondes et coupé  
dans le milieu par un pavillon carré a été en  
grande partie reconstruit par les soins de  
M. Olivier de Malet. - Propriétaires succes-  
sifs: Pierre Ayméric, 1578.  
Annet de Fontaine, son petit fils 14 juillet 1607.  
Famille de La Ramière vers 1650.  
de Bloquel de Croix de Wisme, marié avec  
Emilie-Joséphine Jeune de La Ramière, dont  
une fille mariée avec M. Henri-Auguste Oli-  
vier marquis de Malet, leur fils unique, Jean  
de Malet a épousé en mai 1873 Mlle Made-  
leine de Roige de laquelle sont provenus Louis,  
Marie et Anne de Malet.

à Droit de chapelle pour le château de Maison-  
neuve ou Peucharnaud. Acte reçu par Sajamme,  
notaire, le 14 juin 1652.

Comme ainsi soit que cy-devant Anne des  
Ayméric, damoiselle de Peucharnaud, Jehan-  
Judeon de La Ramyère, escuyer, seigneur de La  
Maisonneuve, et Jacques de La Ramyère,  
seigneur de La Sudrie, ses enfants, eurent pré-  
senté requeste par devant monseigneur l'illus-  
trissime et révérendissime évesque de Symoges,  
tendant aux fins qu'il fust permis aux dits  
requerans de faire construire une chapelle en  
un lieu décent et convenable dans le château  
de La Maisonneuve, attendu la grande distan-  
ce qu'il y a du dict château au bourg de  
Saint-Etienne à l'église paroissiale... Et que  
mon dict seigneur respondant à la dicté re-  
queste par son appointment du vingt-cinquies-  
me avril mil six cens quarante et huit, ayant  
faite droit aux fins dicelle, eut commis mes-  
sire Estienne Deyraud prestre, cure' de la ville de  
Nontron, pour la visite du lieu où lesd. requerans  
pretendent faire la dicté chapelle... Pour ce,  
est-il que aujourdhuy quatorzième du mois  
de juing... Au château de La Maisonneuve...  
ont esté presens la dicté Anne des Ayméric et  
lesd. sieurs... d'une part Et messire Leonard  
de Barbezanges, prestre, cure' de Saint-Etienne.  
les dictés sieurs et damoiselle de leur bon gré...  
ont fondé de rente annuelle et foncière en con-  
sideration de l'effet de la dicté requeste et ap-  
pointement par la fondation de ladicte Cha-  
pelle, la somme de douze livres de rente annu-  
elle... Et pour le paiement, il est abandonné  
une pièce de pré d'un journal à la jouissance  
du cure' de la dicté paroisse pour remunera-  
tion des messes à dire dans la dicté chapelle...  
Sont seigneurs du fief de La Sudrie:  
François Eymery en 1590; Jacques de La Ramyère  
en 1652; M. Valade en 1787.

On remarque dans la commune de St-Estephe  
un rocher appelé le Roc Brulant, digne d'exciter  
la curiosité du voyageur. Ce bloc granitique  
qui mesure 4<sup>m</sup> 50 de hauteur sur 3<sup>m</sup> 50 (de  
largeur ou profondeur) d'épaisseur est placé sur  
une table également de granit et oscille de  
l'est à l'ouest par la moindre impulsion. Il  
brise tous les objets qu'on lui présente et com-  
me on se plaint à passer au-dessous des noix  
et des noisettes on ne l'appelle dans le pays que  
le casse-noisette. Il brise les pierres et tord la soie -  
l'accès de ce roc est difficile.

A peu de distance du casse-noisette on voit  
une chaîne de rocs de même nature qu'on ap-  
pelle le chapelet du Diable. L'un de ces rocs est

et muni à son centre d'un trou en forme de vase, qu'on appelle le bénitier Du Diable. Il (renferme) contient une eau, dit-on, inépuisable.

P. Près du village de Fixard on remarque une espèce d'obélisque de granit haute d'environ 3 mètres qu'on appelle la Pierre des fées, (à vérifier cette appellation)

- Coutumes. Après la mort, les parents font ordinairement célébrer un service de huitaine, de quarantaine et de bout de l'an.

- Étymologie. Il y a le village des Blancs qui, je crois, désignait anciennement les lépreux. Certains croient trouver l'étymologie de Se-Dreux dans le nom de Se-doux ou Sa Doue qui est celui du principal ruisseau qui coule à St Estèphe (à ajouter à l'article).

- Lieu dit: St Marie de la Sudrie. - (Voir pour cette commune le Bull. archéol. du Périgord qui a reproduit les travaux de M. de Saugardière. t. XIV. p. 321 et suiv.)

- (Archiv. de la Dord. B. 891. 1751. 1752). Enregistrement de la nomination d'homme franc et syndic de l'abbaye de Badoix de la personne de messire de Conan, seigneur, par le sieur abbé de l'abbaye de Grandmont, chef général de tout l'ordre. - fin.